

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 juin 2023

mis en ligne le 26/06/2023

CM20230619-18

TRAVAUX

Réalisation de la tribune et des vestiaires du stade de Vongy - Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux de construction des vestiaires et de la tribune du Stade de Vongy

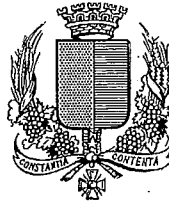
Monsieur LAHOTTE, Maire Adjoint en charge des sports, des loisirs et de la vie associative, expose :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Commande Publique,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2022 relative à la délégation consentie à Monsieur le Maire dans le domaine des marchés publics,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 25 juillet 2022 autorisant le Maire à signer les marchés de travaux,
- VU la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 autorisant le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux (lots n°1 et 4),
- VU la délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2023 autorisant le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux (lots n° 1, 2, 4, 16 et 19),

Par délibération du Conseil Municipal du 25 juillet 2022 et suite à la Commission d'Appel d'Offres du 21 juillet 2022, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés de travaux suivants pour un montant total de 2 942 121,07 € HT (3 530 545,28 € TTC) :

Lots	Entreprises	Montants en Euros HT
1. Terrassement, VRD, abords	COLAS FRANCE (75015 Paris)	132 070,32 €
2. Revêtements enrobés	EUROVIA ALPES (38130 Echirolles)	26 560,80 €
3. Espaces verts	ROGUET (74380 Bonne)	8 686,70 €
4. Gros œuvre	BACCHETTI ET FILS (74300 Thyez)	941 500,00 €
5. Charpente	LP CHARPENTE (74350 Allonzier-la-Caille)	293 963,43 €
6. Couv. polycarbonate de la toiture sur tribune	LP CHARPENTE (74350 Allonzier-la-Caille)	168 756,00 €
7. Zinguerie	LP CHARPENTE (74350 Allonzier-la-Caille)	29 614,33 €
8. Résine d'étanchéité sur tribune	SORREBA RHONE-ALPES (69120 Vaulx-en-Velin)	131 811,48 €
9. Menuiseries extérieures aluminium vitrées	NUOVALU (74200 Allinges)	107 578,25 €
10. Menuiseries intérieures	BRUNO VERGORI ET FILS (74200 Allinges)	69 052,00 €
11. Cloisons doublages	ENTREPRISE BONGLET (39000 Lons-le-Saunier)	37 152,20 €
12. Chapes, carrelages, faïences	BAGGIONI CARRELAGE (74200 Thonon)	116 333,00 €
13. Peinture intérieures et extérieures	GEORGES PLANTAZ (74200 Thonon)	40 211,00 €
14. Isolation projetée sous plancher béton	AGI (69740 Genas)	19 766,75 €
15. Faux-plafonds	ALBERT ET RATTIN (73190 St-Baldoph)	33 883,18 €
16. Serrurerie	VILLEGAS METALLERIE (74200 Margencel)	161 000,00 €
17. Assises de tribune	EQUIP EVENT (74600 Quintal)	18 944,28 €

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le six, le huit et le treize juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Richard BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Mme Katia BACON, Mme Emily GROPPi, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Brigitte MOULIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickael BEAUJARD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Marie-Jo GUIGNARD DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Quentin DUVOCELLE.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Katia BACON	à	M. Jean-Claude TERRIER
Mme Emily GROPPi	à	M. Jean-Pierre FAVRAT
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Laurence BOURGEOIS	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Mickael BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
M. Jean-Baptiste BAUD	à	Mme PARRA D'ANDERT
Mme Marie-Jo GUIGNARD DETRUCHE	à	M. Thomas BARNET

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

18. Ascenseur	NSA (86280 St-Benoît)	21 300,00 €
19. Electricité courants faibles	SPIE INDUSTRIE (69320 Feyzin)	141 652,05 €
20. Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation	Groupement d'entreprises AQUATAIR (74140 Sciez) / VENTIMECA CHABLAIS	442 285,30 €

- Par délibération du 30 janvier 2023, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les deux avenants suivants :
 - un avenant n°1 au lot n°1 ayant comme incidence financière une augmentation du montant initial de 10 625,50 € HT, soit + 8,05 %,
 - un avenant n°1 au lot n°4 ayant comme incidence financière une augmentation du montant initial de 10 053,39 € HT, soit + 1,07 %.
- Par délibération du 22 mai 2023, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les cinq avenants suivants :
 - un avenant n°2 au lot n°1 ayant comme incidence financière une augmentation du montant initial de 1 312,66 € HT, soit + 9,04 % après les deux avenants,
 - un avenant n°1 au lot n°2 ayant comme incidence financière une augmentation du montant initial de 2 253,91 € HT, soit + 8,49 % qui présentait une erreur dans son contenu et ses montants,
 - un avenant n°1 au lot n°4 ayant comme incidence financière une augmentation du montant initial de 2 478,00 € HT, soit + 1,33 %,
 - un avenant n°1 au lot n°16 ayant comme incidence financière une augmentation du montant initial de 4 000,00 € HT, soit + 2,48 %,
 - un avenant n°1 au lot n°19 ayant comme incidence financière une augmentation du montant initial de 26 278,84 € HT, soit + 18,55 %.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'avenant n°3 au lot n°1,
- rétablir une erreur matérielle survenue dans l'avenant n°1 au lot n°2 et à signer l'avenant corrigé,
- signer l'avenant n°1 au lot n°8,
- signer l'avenant n°2 au lot n°16.

Concernant le lot n°1, il s'avère nécessaire de poser un caniveau béton central entre la tribune et la piste d'athlétisme afin de garantir le bon écoulement des eaux et éviter de multiples formes de pentes inesthétiques (plus-value de 9 494,00 € HT).

Les trois avenants au lot n°1 entraînent une augmentation totale du montant de ce lot de 15,32 %.

Concernant le lot n°2, afin d'assurer la sécurité optimale du site, il convient de faciliter l'accès au plus près de la tribune par les pompiers. Pour ce faire, il est préconisé la fourniture et pose d'enrobé jusqu'à l'entrée de la tribune, en lieu et place du stabilisé, soit une modification sur une surface de 169,38 m² (plus-value de 5 166,10 € HT).

L'avenant au lot n° 2 génère une augmentation du montant de ce lot de 19,45 %.

Concernant le lot n°8, il s'est avéré indispensable de renforcer le système d'étanchéité des escaliers d'accès au R+1 de la tribune, pour un montant de 4 732,59 € HT.

L'avenant n°1 au lot n°8 conduit à une augmentation totale du montant de ce lot de 3,59 %.

Concernant le lot n°16, il s'est avéré nécessaire de disposer d'un support pour le coffret électrique. Son montant est de 465,00 € HT.

Les deux avenants au lot n°16 provoquent une augmentation totale du montant de ce lot de 2,77 %.

Par conséquent, le bilan global de l'opération s'établit désormais comme suit :

Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	54 219,48 €
. diagnostics préalables	15 000,00 €
. frais du Coordonnateur Sécurité Santé	3 700,00 €
. frais du Contrôleur Technique	9 200,00 €
. primes des candidats non lauréats au concours de maîtrise d'œuvre	20 000,00 €
. autres frais de concours (dont le défraiement des membres du jury)	4 000,00 €
. annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)	2 319,48 €
Honoraires du maître d'œuvre (y compris révision de prix)	329 137,65 €
Travaux de construction des vestiaires et de la tribune & traitement des abords	3 016 727,15 €
Mobilier (prévisionnel)	50 000,00 €
Total HT (modifié) :	3 450 084,28 €
TVA 20 %	690 016,86 €
Total TTC (modifié)	4 140 101,14 €

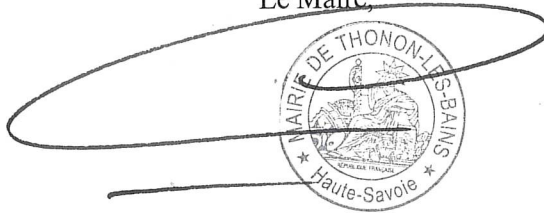
Il est ainsi demandé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :
 - Avenant n°3 au lot n°1 (terrassement, VRD, abords),
 - Avenant n°1 au lot n°2 (revêtements, enrobés),
 - Avenant n°1 au lot n°8 (résine d'étanchéité sur tribune),
 - Avenant n°2 au lot n°16 (serrurerie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,



Michel ELLENA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.